

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

Dans la première phrase du II de cet article, substituer aux mots :

« du plan de préservation et d'aménagement »,

les mots :

« de la charte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.